



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 16 mai 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h10 et levée à 22h30.

**Étaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

**Étaient absents** : M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno DIRAND.

**Procurations de vote :**

**Mandant/Mandataire** : R. LORIN CART-GRANDJEAN/G. JOBERT ; B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; F. MANZONI/B. DIRAND ; C. LOMBARD/N. PERROT ; E. GIRAUD/M. COLLETTE ; A. MARGUET/P. BENOIT ; B. ANDREZ/S. LESCURE ; P. LIME VIEILLE/G. BRUCHON.

### Budget principal–Décision modificative n°3–Subvention à l'association sportive du collège Edgar Faure

Le collège Edgar Faure de Valdahon s'est brillamment illustré lors des compétition UNSS avec la section sportive football. Cette dernière a créé l'exploit de passer les différentes étapes départementales et régionales pour accéder aux finales nationales en futsal et en football.

Depuis le début de la section sportive il y a une vingtaine d'années, c'est la première fois que le collège atteint un tel niveau.

Les élèves participeront au Championnat de France UNSS de futsal du 21 au 24 mai à Dijon, ils enchaîneront avec les championnats de France UNSS de football du 27 au 31 mai à Dijon. C'est l'occasion pour nos élèves de se confronter aux meilleures sections sportives de l'hexagone et de porter haut les couleurs du collège et de la ville de Valdahon.

Afin de pouvoir se rendre sur ces deux événements en minimisant la participation des familles, l'association sportive du collège a sollicité la commune pour une aide financière exceptionnelle d'un montant de 200 €.

Sur la base de ces éléments, il est proposé de verser une subvention de 200 € à l'association sportive du collège de Valdahon et d'ouvrir les crédits nécessaires sur l'excédent budgétaire selon les modalités précisées en annexe.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le versement d'une subvention de 200 € à l'association sportive du collège Edgar Faure de Valdahon
- Approuve la DM n°3

**Rapport adopté à l'unanimité :**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :  
27/05/2024